



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 1957

Texte de la question

M. François Loos attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la formation des infirmiers et infirmières. En effet, depuis 1971, l'Etat a assuré la quasi-gratuité des études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en octroyant une subvention de fonctionnement aux écoles publiques et privées au prorata du nombre d'étudiants. Or, il semblerait que ce financement soit remis en cause. Il aimerait donc connaître ses projets dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les subventions d'aide au fonctionnement des écoles et instituts de formation de sages-femmes et de professionnels paramédicaux ont effectivement été réduites dans la loi de finances pour 1997 afin de contenir la progression des dépenses publiques et maîtriser le déficit du budget de l'Etat. Toutefois, la gestion globale des crédits a été conçue de manière à préserver les instituts de formation en soins infirmiers privés, dépourvus de support hospitalier. Le projet de loi de finances pour 1998 prévoit une reconduction des crédits votés par le Parlement en 1997, ce qui correspond de fait à une augmentation, le nombre d'élèves autorisés à se présenter en première année ayant, dans le même temps, diminué de 11 %. En outre, la réflexion menée actuellement sur le financement des structures de formation devrait aboutir à des mesures destinées à améliorer leurs moyens de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. François Loos](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1957

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 1997, page 2570

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4233